

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE

Désigné ci-après par le ministère

Et

- la Fédération française d'escrime

Représentée par sa présidente, Madame Isabelle LAMOUR

Désignée ci-dessous par la fédération,

77567560600062

Article 1 :

La subvention prévue pour **2016** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **5 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (5 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 502 472€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

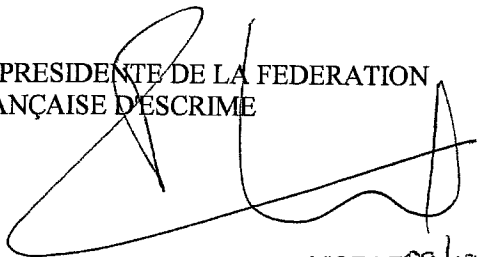
Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 12 SEP. 2016

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ESCRIME



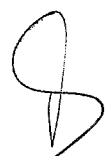
p/ LA DIRECTRICE DES SPORTS
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service


Claudie SAGNAC

09/09/2016
DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101273366

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Assurer l'ancrage social des clubs sur le territoire	83 000 €	83 000 €	54 000 €	29 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	58 000 €	58 000 €	30 000 €	28 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	44 000 €	44 000 €	20 000 €	24 000 €
Action 3				
Promotion des APS comme facteur de santé	14 000 €	14 000 €	10 000 €	4 000 €
Renforcer le poids de la France à l'international	25 000 €	25 000 €	24 000 €	1 000 €
Action 1	25 000 €	25 000 €	24 000 €	1 000 €
Programmes d'échanges internationaux	25 000 €	25 000 €	23 000 €	2 000 €
Développer les infrastructures	39 000 €	21 000 €	12 000 €	27 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	39 000 €	21 000 €	12 000 €	27 000 €
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes pratiquants	39 000 €	21 000 €	12 000 €	27 000 €
Action 1	185 000 €	101 000 €	72 000 €	113 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	185 000 €	101 000 €	72 000 €	113 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Maintenir le rang de la France à l'occasion des championnats du monde seniors ou/et des JO (classement des médailles)	2 636 000 €	2 018 000 €	1 977 800 €	658 200 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	2 527 000 €	1 931 000 €	1 912 000 €	615 000 €
Aides personnalisées (AP)	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	403 000 €	403 000 €	403 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 173 000 €	889 000 €	870 000 €	303 000 €
Action 3	951 000 €	639 000 €	639 000 €	312 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	109 000 €	87 000 €	65 800 €	43 200 €
Préparer la relève (cadets/juniors) à intégrer le collectif senior	1 020 000 €	667 000 €	632 000 €	388 000 €
Action 2				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 020 000 €	667 000 €	632 000 €	388 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	551 000 €	411 000 €	405 000 €	146 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	46 000 €	256 000 €	227 000 €	242 000 €
		46 000 €	41 672 €	4 328 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Action 3						
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	46 000 €	46 000 €	41 672 €	4 328 €		
Assurer la formation initiale et continue des arbitres						
Action 4						
Formations fédérales	46 000 €	46 000 €	41 672 €	4 328 €		
Former les éducateurs						
Action 4						
Formations fédérales	55 000 €	46 000 €	46 000 €	9 000 €		
Formations fédérales	55 000 €	46 000 €	46 000 €	9 000 €		
Professionnalisation de l'activité	39 000 €	37 000 €	37 000 €	2 000 €		
TOTAL	4 138 000 €	3 054 000 €	2 905 472 €	1 232 528 €		

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

403 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 502 472 €





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du
Compte:

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
36 AVENUE GENERAL DE GAULLE
TOUR GALLIENI II
93170 BAGNOLET

Domiciliation : CREDITCOOP COURCELLES

42559	00001	21026656707	53
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Numéro de compte bancaire international (IBAN)

FR	76	4255	9000	0121	0266	5670	753
----	----	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX